
DEVELOPPER LE « RE-ENSAUVAGEMENT DE L'ELEVAGE » ? Contribution à l'établissement d'une méthodologie de montage de projets écopastoraux pour certains territoires d'Europe. Etude de projet de reconversion d'un domaine agricole dans le Parc Naturel Régional du Morvan (FR)

Auteur : Agneessens, Sylvie

Promoteur(s) : Dufrêne, Marc; Bindelle, Jérôme

Faculté : Gembloux Agro-Bio Tech (GxABT)

Diplôme : Master en agroécologie, à finalité spécialisée

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/23231>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Annexe 1 : Recherche action participative : méthodologie, cas pratiques et cas d'étude

A. Méthodologie

Les principes clés qui ont inspiré la manière de mener cet accompagnement au montage d'un projet, sont issus d'un cahier pratique « *Dix principes de la recherche-action participative illustrés* » (Confluences, 2022) édité par l'association bruxelloise Confluences, active dans « *la co-création ou co-construction de savoirs et de solutions, pour un monde plus juste, équitable et dans un contexte de crises multiples* », comme elle se définissait¹. Les objectifs en sont l'émergence, à partir des réalités et défis locaux, de pratiques de recherche durables, via une approche collaborative, expérimentale et pratique, pour une transformation sociétale par des actions, innovations ou changements concrets dans le sujet exploré.

Ce modèle m'est apparu pertinent dès l'amorce de ma recherche en ce qu'il intégrait manifestement une « *pluralité des intelligences de la nature* » (Descola, 2008) ainsi que les notions d'incertitude des résultats et de trajectoires ouvertes, caractérisant les phénomènes propres au vivant. En ce sens, il me paraissait particulièrement adapté au sujet exploré.

Il n'existe pas de modèle figé de recherche-action participative, mais les principes qui ont guidé cet accompagnement, extraits de manière non exhaustive de ce rapport, en sont : l'approche collaborative dans la définition du projet, les co-apprentissages progressifs, l'intégration de connaissances transdisciplinaires hybrides et signifiantes pour les différentes parties prenantes, la compréhension par l'action concrète, des niveaux de participation variables selon les caractéristiques des acteurs et les étapes des processus, une démarche à la fois pragmatique et stratégique dans une reconnaissance de rapports de force inégaux, y compris épistémiques.

¹ L'association n'est plus active depuis septembre 2024, les budgets de fonctionnement de la Région de Bruxelles Capitale étant arrivés au terme des 5 ans et n'ayant plus été renouvelés ; les projets et résultats seront cependant encore transmis à travers l'action de l'ASBL Réseaux de Collectifs en Recherche de Résilience et à travers le projet Donut pour Bruxelles, pour la transition de l'économie vers un fonctionnement de société plus juste et sûr. Source : site internet www.confluences.eu : 5 ans après, fin de l'aventure Confluences - Confluences consulté le 21/03/2025.

Annexe 1 – Recherche action participative : méthodologie, cas pratiques et cas d’étude

Le collectif humain que j’allais mobiliser dans cette action englobait à la fois « l’équipe du Morvan »², pluridisciplinaire, peu formalisée et ancrée dans son territoire, mais aussi dans une mesure plus singulière mes 2 co-promoteurs, professeurs de disciplines « en apparence opposées » par le sujet même de la recherche, porteurs de connaissances académiques pointues, voire même porteurs de points de vue sur le sujet, en apparence à travers les mots utilisés, non nécessairement alignés.

J’ai souhaité aussi pouvoir m’engager comme actrice à part entière d’un projet, en mettant mes compétences d’accompagnement de projet de territoire à titre d’architecte-urbaniste « expérimentée », et ma sensibilité au service du projet.

Enfin, le projet passait a priori pour moi par la nécessité de production d’objets intermédiaires tels que cartes, dessins, photographies, tableaux de chiffres… parce que potentiellement porteurs de sens, permettant de faire réagir les acteurs et de débloquer pratiquement une situation (Steyaert, 2008 ; Mélard, 2008), par ailleurs latente dans les prémisses de ce montage de projet, dans lequel je venais m’insérer.

Pour alimenter la recherche-action, diverses opérations ont été présélectionnées, visitées et prises en considération selon leur intérêt. Le choix de rendre compte de tel ou tel exemple s’est fixé sur ceux susceptibles d’être inspirants par analogie, pour les acteurs de la recherche-action, voire ceux plutôt paradigmatisques et dès lors incontournables.

Il existe un continuum entre projets et pratiques dans ces opérations choisies : les limites de certaines appelant à en chercher d’autres. Ainsi le cas de la Réserve naturelle de l’Oostvaardersplassen a inspiré à la base les acteurs de la ferme ré-ensauvagée de Knepp, laquelle appelle à être comparée à des pratiques d’élevage très extensif, avec diversification, nécessaire ou non, sur des terroirs similaires. Trois élevages ont été visités en Ardenne belge dont une sous forme de coopérative citoyenne (non détaillée ici), une ferme en polyculture élevage bio en Famenne ainsi qu’un élevage dans les Vosges, de vaches laitières de race Vosgienne³. Ces territoires se trouvaient être appropriés pour des raisons de conditions pédologiques et de climat au plus proche de celles du cas d’études du Morvan.

² L’équipe du Morvan est à la base constituée de cadres, chercheurs et spécialistes de l’archéologie, du paysage, de la gestion de projets territoriaux et agricoles…

³ La race Vosgienne est une race locale menacée, et est généralement conduite en transhumance saisonnière sur les plateaux des hauts chaumes des Vosges. Dans le cas de cet élevage il s’agit du plateau de Firstmiss (site N2000) où se situe également la « ferme-auberge » permettant à l’éleveur-aubergiste d’écouler la production laitière et viandeuse de l’élevage auprès des randonneurs. Cet exemple n’a finalement pas été retenu vu ses particularités

Annexe 1 – Recherche action participative : méthodologie, cas pratiques et cas d'étude

Les expériences au Marais Vernier renvoient au cas plus récemment mis en place de la réserve naturelle Dumontshaff au Luxembourg, dans la vallée de l’Alzette, pour l’exemplarité de sa démarche d’un point de vue scientifique et le recul d’expérience sur les bénéfices en termes de biodiversité qu’elle comporte, permettant une évaluation probante de l’impact du « pâturage permanent, à peu d’agentivité humaine », tel que les opérateurs du projet le dénomment, sur ces espaces gérés (Weber et al., 2011).

La question de l’élevage d’animaux sauvages a été approchée par la visite en équipe des chasses de la Couronne et du projet Nassonia dans la forêt de Saint-Hubert en Ardenne (BE), ouvrant aux diversifications touristiques possibles de l’élevage « ré-ensauvagé » mais soulevant la question de la gestion de grands herbivores sauvages, parfois réintroduits et souvent parqués, en extensif ou intensif. Cette ouverture du champ du « ré-ensauvagement de l’élevage » a été laissée hors du cadre du présent travail, a fortiori parce que les cervidés sont actuellement absents du massif du mont Beuvray, par ailleurs en difficulté sur sa régénération forestière (problématique très rapidement résumée ici).

Le lecteur trouvera à la suite des fiches récapitulatives reprenant les caractéristiques principales de ces réserves et fermes « inspirantes », ainsi que des passages choisis des entretiens et des éléments qui les distinguent. Ces fiches ont été réalisées sur base des visites de fermes et des entretiens avec les éleveurs, dont on retrouvera le canevas semi-directif en fin de cette annexe. La fiche relative au Marais Vernier s’y trouve également en premier point.

trop éloignées de la recherche mais reste intéressant en termes d’exemple de diversification possible, d’extensivité et de moindre agentivité humaine possibles, malgré le caractère laitier de la ferme.

B. Cas pratiques inspirants

1. Le site du Marais-Vernier : projet écopastoral pilote (non visité)

Les travaux et l’expérience des biologistes Thierry Lecomte et Christine le Neveu ont alimenté en France la réflexion sur les politiques de gestion des espaces naturels. Ceux-ci ont mené une expérience pilote de « gestion écopastorale » dans le Marais Vernier en Normandie dans les années 1980, par le biais d’animaux domestiques, pour entretenir et reconquérir les milieux ouverts, dans une logique s’approchant du fonctionnement naturel des écosystèmes (Lecomte, 2017 ; Eychenne et al., 2020).

Le Marais-Vernier est un territoire de 4.500 ha, aujourd’hui reconnu et protégé à différentes échelles réglementaires pour sa biodiversité rare de tourbière marécageuse, liée à la pédogenèse particulière d’un méandre abandonné de la Seine et de la coévolution du paysage, aménagé et cultivé par l’homme. Au moment des prémisses de cette opération pilote, le Marais Vernier représentait : « *un exemple tout à fait pertinent de la partition des terroirs français entre des zones marginales abandonnées, avec des conséquences écologiques désastreuses en matière de fonctionnalité comme de biodiversité, et des zones plus standardisables, fortement intensifiées, avec des conséquences paysagères et écologiques encore plus préjudiciables* » (Lecomte, 2017). Pour les écologues porteurs du projet, un « compromis réaliste » a été fait au départ par rapport à « *l’idéal utopique (...) du Rewilding, réintroduisant la guilde complète des herbivores ouest-européens (bisons, élans, ...)* » à travers le choix de races rustiques, bovins Highland et chevaux de Camargue, évoluant avec le plus de naturalité possible (Lecomte, 2012 cité par Eychenne et al., 2020 ; Lecomte, 2017).

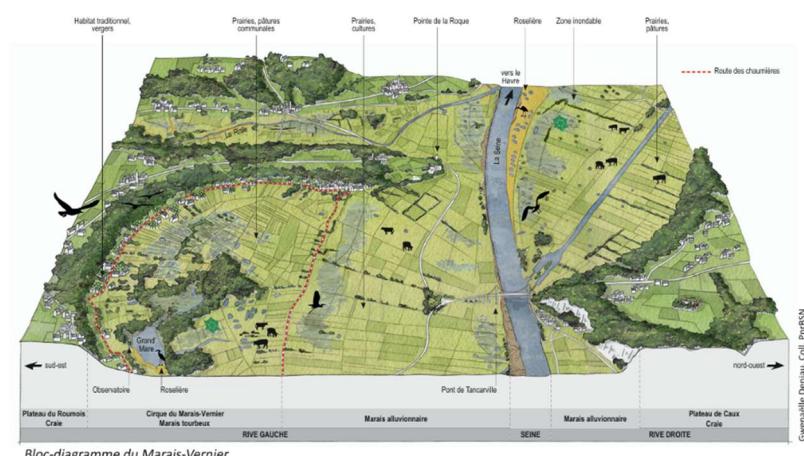


Figure 1 : « Bloc-diagramme » du Marais Vernier (d’après Lecomte, 2017)

2. Le cas d' « Oostvaardersplassen Nature Reserve » : un cas limite entre restauration de site et écopastoralisme (non visité)

Introduction

Le cas de cette Réserve naturelle est à considérer comme un cas limite et paradigmique de ce que l'on pourrait appeler du « ré-ensauvagement de l'élevage pour gérer des territoires ré-ensauvagés » en ce qu'il a été une des premières expériences de ce type avant l'émergence même du concept de *Rewilding*, et qu'il a mobilisé des animaux herbivores que nous dirons « semi-sauvages » pour l'entretien des espaces ouverts, sans modalité de gestion humaine (càd sans pratiques propres à l'élevage), à tout le moins au départ. Le projet a été monté à l'initiative et sur base des théories de l'écologue Frans Vera (Vera, 2000) sur le rôle des grands herbivores dans les successions végétales. On pourrait l'apparenter aujourd'hui plutôt à de l'écopastoralisme tel que nous l'avons décrit plus haut et selon la définition de Corinne Eychenne (Eychenne et al., 2020).

Les problèmes de surmortalité des animaux que ce projet a induits, puis les polémiques autour du bien-être animal qu'il a déclenchées, ont définitivement marqué le grand public et le monde scientifique. Ce cas de figure est ainsi devenu un exemple (ou contre-exemple) incontournable à prendre en considération dans les études et pratiques de *Rewilding* (Lorimer, 2014 ; Tree, 2022).

En l'absence de visite du site, les données suivantes sont principalement issues du site américain « *Rewilding Earth* » (Schwartz, 2019), du billet de blog du site « *International Journal of Wilderness* » (Kopnina et al., 2019) et du rapport « *Reconciling Nature and Human Interest* » (ICMO, 2006). Ce rapport, en particulier, émane d'un regroupement d'experts internationaux, l'ICMO (*International Committee on the Management of large herbivores in the Oostvaardersplassen*) constitué pour répondre aux questions soulevées par la mortalité importante d'herbivores, observée plusieurs hivers d'affilée. Il contenait des recommandations de gestion adaptative qui furent mises en place par la suite.

Fiche descriptive :

1. **Date et lieu de création** : 1980 – partie du Polder de Flevo, à proximité d'Amsterdam.
2. **Objectif initial** : restauration d'un « milieu naturel » tel qu'il a pu exister au début de l'Holocène par des animaux sans gestion humaine, à partir de terres de polders tombés en désuétude ;
3. **Surface** : 5.600 ha, clôturés en un bloc ;

4. Animaux principaux introduits : races et nombre :

- i. Poneys Konik : 20 ($\Rightarrow 800$; ramené à l'objectif de 550 en 2018) ;
- ii. Vaches de Heck : 32 ($\Rightarrow 160$; objectif maximum de 210 en 2018) ;
- iii. Cerfs élaphes : 37 ($\Rightarrow 2000$ ramenés à objectif de 500 en 2018) ;
- iv. Introduction de quelques prédateurs naturels dont rapaces et renards ;

5. Observations principales :

- i. Surpopulation et surmortalité (hivers 2005 et 2006 + hiver 2017) ;
- ii. Effectivité du gain de biodiversité du pâturage inconnue ;
- iii. Non-effectivité de la connectivité au sein de réseaux écologiques plus vastes ;

6. Principales questions et constats soulevés au sujet des herbivores et du site :

- i. Éthique / bien-être animal, sous la responsabilité de l'humain dès lors qu'ils étaient en enclos ;
- ii. Artificialité des races choisies (auroch reconstitué et race de poney non locale) ;

7. Modalités de gestion : Pas d'intervention humaine jusqu'en 2006, puis gestion adaptative et rendue publique, à travers :

- i. Monitoring en hiver (3 fois par semaine) pour évaluer leur « *Body Condition Score* », voire faire intervenir un vétérinaire en cas de maladie ou de blessure ;
- ii. Elimination des animaux en souffrance avant qu'ils soient « au sol » ;
- iii. Abattage de bovins (pour consommation humaine) ;
- iv. Exportation des poneys en surpopulation vers d'autres lieux ;
- v. Complémentation en hiver ;
- vi. Plantations périphériques de protection et création d'abris pour l'hiver ;
- vii. Créations de corridors écologiques pour mise en réseau avec d'autres sites ;

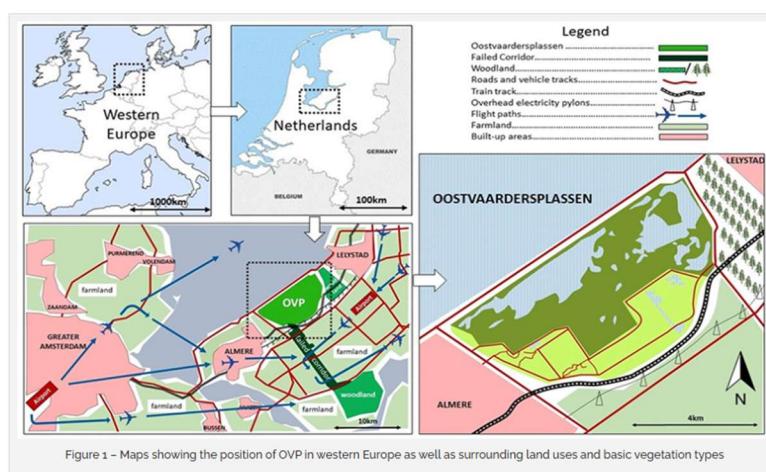


Figure 2 : Localisation et cartographies de la Réserve Naturelle d'Oostvaardersplassen (d'après Kopnina, 2019).

3. RN Dumontshaff au Luxembourg : « élevage extensif, proche des conditions naturelles » en zone humide N2000 (vallée de l’Alzette à Schifflange)

Introduction

Les données sont principalement issues d'un entretien informel avec un acteur de la LPO chargé de mission dans le cadre de l'Interreg de la vallée du Rhin « Biodiv’Pâture -Biodiv’Bewidung », notamment sur les concepts de « *Wilde Weiden* », « pâturage naturel », « pâturage plus proche de la nature », « pâturages sauvages » en Suisse et en Allemagne, et de la brochure éditée par l'administration de la Nature et des Forêts du Luxembourg sur le retour de projet dans cette réserve naturelle de la vallée de l’Alzette (Weber et al., 2011). Une visite des lieux les 01^{er} mars et 04 avril 2025 a été réalisée sans pouvoir cependant rencontrer les éleveurs.

Il s’agit d’une réserve naturelle établie autour de la rivière l’Alzette, dont le cours a été préalablement renaturé par une opération d’ingénierie écologique importante.

Fiche descriptive :

1. **Date de création** : 2000 pour les travaux de renaturation de l’Alzette et 2006 pour le pâturage extensif permanent ;
2. **Objectif initial** : Espace test de « conservation de la nature par l’utilisation » : « *le projet de renaturation de l’Alzette avec restauration d’habitats humides le long du cours d’eau et une gestion extensive par le pâturage permanent à l’aide de bovins de la race Galloway (en) est un exemple modèle « naturschutz durch nutzung⁴ »* » (Weber et al., 2011) .
3. **Surface** : 45 ha (gérés par trois éleveurs) ;
4. **Animaux principaux introduits** : races et nombre ; (UGB : 0,5 à 0,8 UGB / ha) :
 - i. Vaches Galloway (UGB considéré = 1⁵) : environ 30 mères allaitantes ;
5. **Modalités de gestion** :
 - i. Charge animale visée de 0,8 UGB /ha maximum : prélèvements pour viser ce taux ;
 - ii. Affouragement « d’appâtage » pour les réunir de manière douce car « *ils sont plus sauvages que dans le système conventionnel* » ;
 - iii. Pâturage permanent : un abri ouvert unique sert pour l'affouragement, le regroupement et le refuge en hiver ;
 - iv. Veille sanitaire et prophylaxie minimale imposées par la loi ;

⁴ Protection de la nature par l’utilisation / l’exploitation ou l’usage.

⁵ La littérature agronomique renseigne plutôt 0,8 UGB pour une mère Galloway.

6. Observations principales issues de la brochure (Weber et al., 2011) et des visites de terrain :

- i. Effets écologiques suivis entre 2006 et 2009 : effet bénéfique sur la biodiversité sauvage (faune et flore) pour une mosaïque de milieux différenciés aux abords du lit renaturé de l’Alzette, du fait d’un pâturage différencié des animaux ;
- ii. Effets économiques : l’élevage de vaches Galloway pour les éleveurs est un complément de revenu pour leur exploitation, qu’ils perçoivent par une vente de « colis viande » ou une vente en circuit court à des restaurants gastronomiques locaux ;
- iii. Cette partie d’élevage a une rentabilité propre assurée par 3 facteurs : les économies de frais et charges d’exploitation, le subside « biodiversité » de « compensation à une productivité moindre et de services rendus à la nature & à la collectivité », et la plus-value liée au prix plus élevé en raison de la qualité de la viande.

7. Questions soulevées :

- i. Recul non encore suffisant pour déterminer si certaines zones vont se refermer du fait de l’intensité de pâturage variable selon les milieux ; lors de la visite des lieux, les zones embroussaillées et de ronciers étaient étendues en limite des clôtures ;
- ii. Action des prédateurs naturels ?
- iii. Surface limitée : quelles connectivités possibles dans un territoire densément peuplé et marqué par l’industrialisation, ses friches et leurs reconversions en cours ?
- iv. Modalités de gestion de la reproduction ?

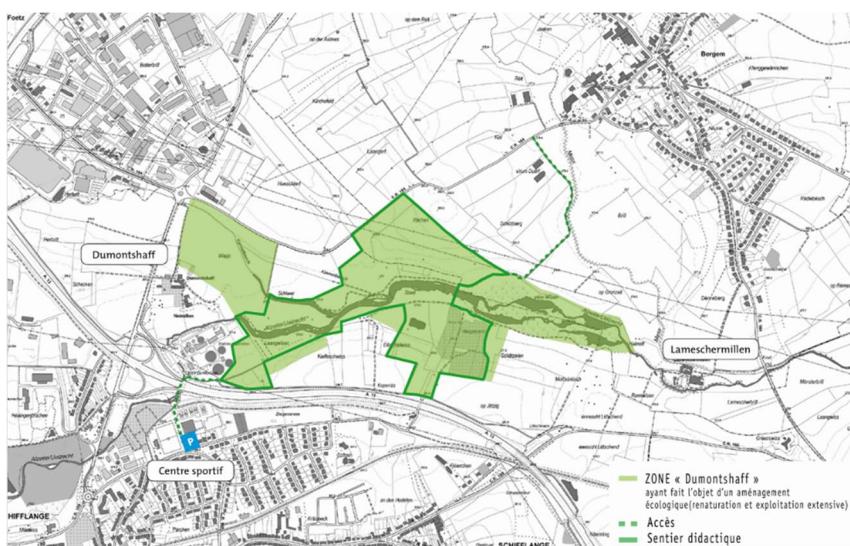


Figure 3 : Situation et périmètre de la Réserve Naturelle Dumontshaff (d’après Weber et al., 2011).

4. Knep Wildland : un domaine agricole ré-ensauvagé

Introduction

Il s’agit de la première ferme qui se dit « ré-ensauvagée » en Europe et elle constitue un des premiers exemples décrits et documentés dans la littérature scientifique portant sur le « *rewilding agricole* ». Le territoire a transité à partir d’une ferme de grandes cultures et d’une ferme laitière dont les propriétaires ne pouvaient plus soutenir l’intensification qui aurait été nécessaire à sa viabilité, dans le contexte du marché des produits agricoles et au vu des conditions pédoclimatiques de leurs terres. Le projet s’appuie en large part sur de la diversification autour du tourisme. Il représente 23 à 80 ETP selon les saisons.

Une visite de terrain en équipe a eu lieu en mars 2024 et les sources principales des données sont issues des deux ouvrages récemment parus, rédigés par les propriétaires des lieux et promoteurs du projet : Isabella Tree et Charlie Burrel (Tree, 2022 ; Tree & Burrell, 2023). La visite du site a été réalisée en équipe pluridisciplinaire, belgo-française.

Fiche descriptive :

1. **Date de création :** 2000
2. **Objectif initial :** établir une « *zone sauvage riche de biodiversité* » par des animaux d’élevage avec le minimum d’intervention humaine, à partir de terres agricoles exploitées en agriculture conventionnelle intensive depuis plus de 30 ans ;
3. **Surface :** 1.400 ha, clôturés en 3 blocs de 235, 277 et 450 ha pour le secteur sud, seul visitable ;
4. **Animaux principaux introduits :** races et nombre (secteur Sud) ; (LU ou UGB⁶ moyen total : 0,27 LU / ha) :

| | chiffre initial | => | chiffre actuel |
|---|-----------------|----|----------------|
| i. Vache Old English Longhorn (=+/- 1 LU) : | 53 | | 126 |
| ii. Poney Exmoor (=+/- 0,45 LU) : | 23 | | 20 |
| iii. Porcs Tamworth (=+/-0.95 LU) : | 20 | | 13 |
| iv. Daims (=+/-0,45 LU) : | 42 | | 351 |
| v. Cerfs élaphes (=+/-0,85 LU) : | ? | | 47 |
| vi. Pas d’introduction de prédateurs naturels et absence de mammifères prédateurs ; | | | |

⁶ LU (Livestock Unit) est l’indicateur de chargement de bétail utilisé en UK et est basé sur la consommation d’une vache laitière de 650kg tandis que UGB (Unité Gros bétail) est l’indicateur européen basé sur une vache laitière pesant 600kg et consommant 4.500kg de MS / an. Pour simplifier à ce stade et étant donné les valeurs faibles des taux de chargement (autour de 0,3 UGB) nous les avons considérés comme équivalents, les différences étant de l’ordre de 10% maximum sur ces types de chiffres.

5. **Modalités de gestion** : l'éleveur en charge des troupeaux est un « *stock manager* » :
 - i. Charge animale visée de 0,3 UGB /ha : prélèvements pour viser ce taux : vente des poneys, abattage des cochons et vaches, chasse pour le cerf et le daim ;
 - ii. Veille sanitaire et prophylaxie minimale imposées par la loi ; par exemple : observation annuelle par un vétérinaire de l'état général des troupeaux et tests de la tuberculose bovine : tous les 4 ans (UK) ; observation 2 fois par jour des cochons – « *en théorie* » ; baguage des nouveaux-nés des troupeaux domestiques (sauf porcelets) ;
 - iii. Reproduction non dirigée, sauf pour les truies (pour limiter à une seule portée annuelle) ;
 - iv. Approches et regroupements, uniquement quand nécessaire et selon les techniques douces de Bud Williams et de Temple Grandin⁷ ;
6. **Observations principales** (issues de la visite de terrain en mars 2024 - seraient à reconfirmer par une visite au printemps ou en été) :
 - i. Rareté de buissons abritant de jeunes arbres (milieu visé par le projet) ;
 - ii. Impression de surpâturage de vastes zones, étonnante au vu du faible taux de chargement ;
 - iii. Faible diversité floristique (à tempérer par la saison d'hiver encore en cours) ;
 - iv. Peu d'animaux d'élevage rencontrés lors des promenades à pied et lors du safari en véhicule tout terrain ;
7. **Questions soulevées** : (à l'issue de la visite de terrain) :
 - i. Effectivité du gain net de biodiversité ? Quelles évaluations ? ... en cours, diverses espèces d'oiseaux protégés et d'insectes de retour, de manière avérée ; le point de départ correspondait à des milieux cultivés conventionnellement, à faible diversité biologique et des sols argileux très humides et pauvres, « *épuisés par l'agriculture conventionnelle intensive* » ;
 - ii. Viabilité et importance de l'exploitation agricole ? Estimation future de la marge nette imposable par le promoteur du projet à plus du double de celle d'une ferme bio en polyculture élevage, soit environ 1.400 €/ha annuel. Les primes agricoles paiements de « crédits carbone » et paiements pour services environnementaux

⁷ Bud Williams est un rancher américain, décédé en 2012, spécialiste de la conduite de troupeaux évoluant sans clôtures ; Temple Grandin est professeure de zootechnie et éthologue américaine dont la sensibilité aux ressentis des animaux a permis de développer et promouvoir des approches prenant en compte la souffrance animale, notamment lors des regroupements et avant l'abattage. (Source : Wikipedia, consulté le 31/03/2025)

Annexe 1 – Recherche action participative : méthodologie, cas pratiques et cas d'étude

représentent 10% du CA ; la vente en circuit court et la valorisation des produits sur place (boutique de vente directe, livres et produits dérivés, bouchers et restaurant à la ferme) représentent 13% du CA, la diversification par le tourisme (Safaris, événements, logements insolites et *glamping*) représentent 54% du CA, et la formation/communication (cours, exposés, conférences, locations pour *team building*...), 19% du CA ;

- iii. Quid des investissements de départ ? un seul propriétaire du site, gestionnaire et promoteur du projet, apports extérieurs par : crowdfunding, philanthropie, fonds publics, prêts, volontariat et investisseurs dans des « fonds à impacts » ;
- iv. Reproductibilité pour des fermes de taille plus limitée : semble difficile vu l'ampleur des investissements immobiliers de départ : tirer parti d'un effet d'échelle paraît nécessaire pour un tel projet de diversification ;
- v. Evolutions futures : nouvelles introductions envisagées : castor, buffle d'eau, bison... ; Quid de l'introduction de prédateurs naturels ?
- vi. Comment connecter Knepp à d'autres sites pour la faune ? Participant à la réflexion sur le projet *Weald to Waves* pour interconnecter des zones de « libre évolution » à un niveau supra régional.

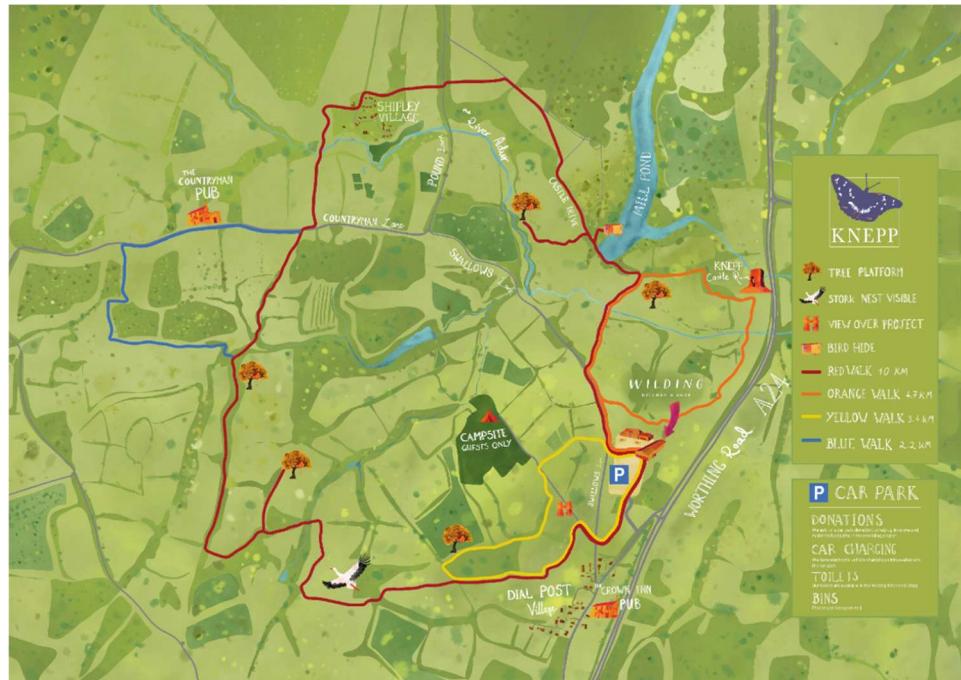


Figure 4 : Plan des promenades à la ferme de Knepp (selon site knepp.co.uk, consulté le 25/03/2024).

Annexe 1 – Recherche action participative : méthodologie, cas pratiques et cas d'étude



Figure5 : prises de vue de la Ferme de Knepp de mars 2024 (photographies personnelles).

5. Ferme Hanet à Martilly-Herbeumont (BE) :

Introduction

Il s'agit d'une ferme d'élevage sur des terrains situés en Ardenne (Communes de Libin, Herbeumont et Saint Hubert), de bovins de race Galloway conduits principalement pour l'entretien de Réserves Naturelles (RN) et/ou en sites N2000, ainsi que de béliers Soay en écopâturage sur le site classé et difficile d'accès du Château d'Herbeumont. Deux visites et rencontres avec l'éleveur ont eu lieu, dont une en solo le 13/06/2024 et l'autre avec l'équipe du Morvan le 01/08/2024. Il n'y a pas de diversification au sein de l'exploitation et celle-ci fonctionne avec un seul ETP, à savoir l'éleveur. Les modalités réfléchies de gestion du troupeau et des pâturages que cet éleveur a élaborées en 15 années de pratique, de même que la relation qu'il développe avec ses animaux, nous montrent des savoir-faire éprouvés et une technicité importante.

Fiche descriptive :

1. **Date de création :** 2007, en transition longue jusqu'en 2019, au départ d'un élevage familial de Blanc-bleu belge ;
2. **Surfaces :**
 - a. 150 ha : dont 80 ha en N2000-RN de type tourbières restaurées, 30 ha en N2000-MAEC « Haute Valeur Biologique » (HVB) ou « Prairies naturelles » et 40 ha en prairies permanentes sans statut de protection particulier ;
 - b. 3 ha en HVB de coteaux raides embroussaillés et semi-boisés, autour d'un château médiéval en ruines, classé comme Site⁸ ;
3. **Animaux principaux :** races et nombre :
 - i. Vaches Galloway : 200 têtes dont environ 50 mères et leur suite ; 0,85 UGB / ha en moyenne ;
 - ii. Mouton Soay : 20 têtes dont 17 mâles et 3 mères pour la reproduction du troupeau ; 0,7 UGB/ha ;
4. **Modalités de gestion :** (pour les Galloways)
 - i. Surfaces des RN dispersées sur plusieurs communes, dont les plus éloignées sont distantes de +/-40 km de la ferme ;
 - ii. Autonomie fourragère ; le fourrage est réservé à l'hiver ou aux conditions de sécheresse exceptionnelles en été ;

⁸ Au sens du code du Patrimoine de la Wallonie le CoPat, qui vise la protection des bâtiments et sites remarquables en ce compris les sites archéologiques ainsi que leurs abords, généralement à titre de périmètre de protection.

Annexe 1 – Recherche action participative : méthodologie, cas pratiques et cas d'étude

- iii. Apport de tourteaux lors des visites environ tous les 5 jours pour rassembler les troupeaux afin de contrôler visuellement leur état de santé ;
- iv. Pâturage limité à certaines périodes pour les zones de RN ou à HVB, selon les cahiers des charges de Natagora et des MAEC, avec allotissement des bêtes, pendant 4 semaines à 5 mois selon les cas et avec environ 0,3 UGB/ha sur ces parcelles ;
- v. Parcelles de tourbières restaurées par blocs de quelques hectares clôturés : allotissement des génisses, des jeunes mâles, des mères, des veaux de l'année etc... ; dispositifs de regroupement et de contention montés en bois par l'éleveur dans chaque pâture ;
- vi. Grande étable-stock de foin moderne auto-construite, en stabulation libre attenant à une vaste « prairie-parking » de plusieurs hectares pour l'hiver. L'étable est utilisé aussi pour les mères et leurs veaux, jusqu'au sevrage mi-mai ; ou pour les animaux malades ou en attente de transfert ; une autre grande étable est en cours de construction de l'autre côté de la route pour abriter les taureaux et animaux malades ou pressentis pour la réforme, notamment ;
- vii. Reproduction gérée : « *de la Saint Valentin à la fête du travail, le taureau est mis avec les vaches* » pour regrouper les vêlages et les sevrages afin de se caler sur les périodes de pâturage autorisés selon les cahiers des charges ;
- viii. « Auto-intégration » de l'éleveur dans le troupeau des jeunes sevrés pour les habituer à sa présence, comme s'il se faisait « *adopter dans le troupeau* » pendant quelques semaines ; habituation uniquement par la voix, sans de contact physique, pour éviter que les animaux soient trop familiers avec lui et éviter les accidents par bousculades ;
- ix. Gestion des refus : en RN : battage et piétinement des fougères périodiquement par un attelage spécifique tiré par un cheval de trait, car la charge animale définie par les gestionnaires des sites est insuffisante pour une lutte complète contre leur envahissement ;
- x. Veille sanitaire et prophylaxie minimale imposées par la loi ;
- xi. Vente à un chevillard flamand des veaux sur pied à 4 à 4,5 ans d'âge pour distribution dans des villes du nord du pays. Pas de vente en circuit court ni de transformation à la ferme pour valorisation directe. Le fermier dit ne pas aimer cette viande pour lui-même, suite à une mauvaise expérience lors de l'abattage (stress de l'animal qu'il n'a pas pu accompagner) et après l'abattage (pas de possibilité de maintien en chambre froide à l'abattoir pour laisser reposer la viande).

5. Observations principales (issues de la visite de terrain en été 2024) :

- i. Effets écologiques : pas d'informations, ni spécialement d'interactions entre les gestionnaires des sites protégés et l'éleveur sur ce sujet : tout passe par un cahier des charges et des communications de dates de rotations et d'ajustement de charge de bétail éventuelle ;
- ii. Elevage « rentable » grâce au primes et subsides : le chiffre d'affaires des ventes ne compense pas les charges directes et le bénéfice provient essentiellement des primes et subsides (MAEC et N2000 principalement) ;
- iii. Elevage qui permet à l'éleveur de prendre des vacances plusieurs jours d'affilée à l'étranger et de faire des trails régulièrement nous dit-il ;

6. Questions soulevées :

- i. Viabilité de l'exploitation sans les primes MAEC ni les compensations N2000 : la diversification de l'exploitation semble alors nécessaire mais ce n'est pas l'objectif de l'éleveur.
- ii. Pourquoi construire une étable supplémentaire : par facilité de gestion des lots, notamment quand certains vêlages se font plus tard ou pour rentrer les taureaux en hiver et épargner plus les prairies autour de la première étable lorsqu'elles sont détrempées ;
- iii. Est-ce de l'élevage ? « *Mes voisins, ils rient, ils disent : c'est pas ça de l'élevage !* »; lui-même considère que ses pratiques relèvent effectivement de l'élevage. La notion de « ré-ensauvagement » lui est étrangère et mes questions à ce sujet sont manifestement difficiles à comprendre. Il se sent engagé avec ses animaux dans un élevage qu'il considère comme le plus naturel qu'il puisse mener. Dans ses attitudes, nous observons qu'il semble « faire corps » avec son troupeau⁹.

⁹ Perception personnelle lors de mes rencontres avec cet éleveur ; les vidéos des visites de ses animaux sur les sites protégés en sa compagnie seront disponibles sur demande.

Annexe 1 – Recherche action participative : méthodologie, cas pratiques et cas d'étude

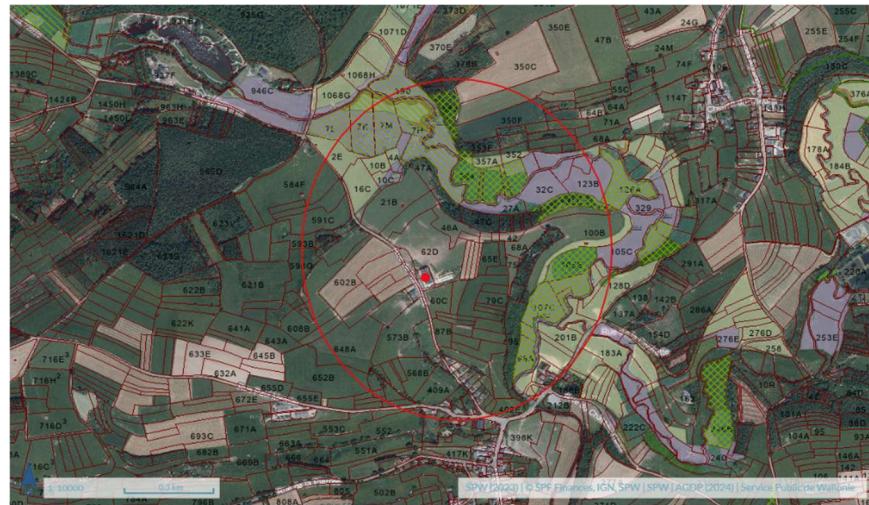


Figure 6 : Vue de la ferme Hanet à Martilly et son territoire directement attenant (+/-40 ha), Extrait de la cartographie Walonmap du SPW, 2025.

- Teintes uniformes mauves, vert foncé et jaune-vert clair : site N2000 de la vallée de la Vierre ; comprenant les milieux suivants :
 - UG2 (milieux ouverts prioritaires),
 - UG 5 (prairies de liaison),
 - UG7 (forêts prioritaires alluviales) ;
- Teintes hachurées de vert clair : RN domaniales ;
- Teintes quadrillées de vert clair : RN agréé ;



Figure 7 : Prises de vue de la Ferme de Martilly et des parcelles de tourbières restaurées, été 2024 (photographies personnelles).

6. Ferme pédagogique et élevage de la Geronne à Léglise (BE)

Introduction

Il s'agit d'une ferme familiale exploitée par plusieurs générations d'éleveurs en Ardenne belge sur la Commune de Léglise. L'élevage concerne principalement des bovins de race Galloway et des poneys Highland en entretien de RN et sites N2000, ainsi que des chevaux de trait. L'activité est diversifiée par une ferme pédagogique (ânes, chèvres, poules, canards, cochons, moutons, alpaga, ruchers...) accueillant principalement des groupes scolaires en « classes vertes » de plusieurs jours, tout au long de l'année. Les diverses activités sont portées par 14 personnes actives sur le site. Un des membres de la famille est plus spécifiquement dédié à l'élevage.

Fiche descriptive :

1. **Date de création :** plusieurs générations se sont succédé autour d'un élevage de Blanc-Bleu mixte, puis en 1990 début de la transition jusqu'en 2000 ;
2. **Surfaces :** 140 ha : dont 100 ha en RN de type tourbières restaurées, 30 ha en prairies permanentes dont quelques-unes en HVB et le solde sans statut de protection ;
3. **Animaux principaux :** races et nombre :
 - i. Vaches Galloway : 100 têtes dont environ 40 mères et leur suite ; 0,85 UGB / ha ;
 - ii. Poneys Highland : 30 têtes, dont 15 juments ;
 - iii. 4 chevaux de trait ardennais ;
4. **Modalités de gestion :** (pour les Galloways)
 - i. Surfaces principalement autour de la ferme ou à proximité du village ;
 - ii. Autonomie fourragère ; le fourrage est réservé à l'hiver ou aux conditions de sécheresse exceptionnelles en été ;
 - iii. Pâturage limité à certaines périodes pour les zones de RN ou à HVB, selon les cahiers des charges de Natagora et des MAEC, soit pendant 4 semaines à 5 mois selon les cas ;
 - iv. Parcelles de tourbières restaurées par blocs de quelques hectares clôturés : allotissement des génisses, des jeunes mâles, des mères, des veaux de l'année etc... ; celles assez proches du village sont visitées presque tous les jours par l'éleveur ou via les promenades en attelages des enfants en classe verte.
 - v. Grande étable-stock de foin moderne, en stabulation libre attenant à de vastes prairies parkings pour l'hiver pour tout le troupeau ; utilisée aussi pour les mères et leurs

- veaux, jusqu'au sevrage qui s'étale sur plusieurs mois ; quelques parcelles réservées pour les taureaux, les animaux malades ou en attente de transfert ;
- vi. Reproduction non gérée pour regrouper les vêlages et les sevrages, ce qui rend compliqué le respect des cahiers des charges de périodes de pâturage autorisés dans les RN selon les dires de l'éleveur. Pour simplifier le travail d'assemblage et de rotations, dont il dit qu'il est « *un vrai casse-tête* », l'éleveur considère qu'il lui faudrait quelques hectares de plus de prairies. L'âge de la première saillie est défini 6 mois plus tôt qu'à la ferme de Thierry Hanet ; et l'âge des veaux à la vente aussi (3,5 plutôt que 4,5 ans).
 - vii. Âge de réforme : variable, même si une vache ne vèle pas, « *si c'est une bonne vache qui convient pour l'élevage, et qui fait des beaux veaux, s'il y a bon caractère, celle-là on va la garder, le plus longtemps possible... même si une année elle n'est pas pleine* »
 - viii. Veille sanitaire et prophylaxie minimale imposées par la loi ;
 - ix. Vente directe en colis ou consommation directe dans la cantine de la ferme pédagogique intégrée à l'exploitation : accueil de classes vertes scolaires – 76 lits et 30 enfants en moyenne chaque jour de l'année ;
 - x. Mixité de races en succession sur les prairies, entre bovins et équins pour complémentarité à la fois, de l'effet des animaux sur le milieu ouvert, mais aussi pour pouvoir faire des rotations entre les différents milieux car certains ne sont pas assez nourrissants pour les vaches : « *pour les vaches, c'est quand même un peu limite, ce n'est pas assez d'herbe, c'est pas assez nourrissant quand même ; pour les chevaux ça va...* ».
 - xi. Les poneys sont travaillés pour être montés et revendus à des particuliers, la race Highland a été choisie car elle a une valeur significativement plus importante que les Shetland initialement choisis. Quatre chevaux de traits sont présents pour la traction de la carriole de la ferme pédagogique, dont 2 écartés pour l'attelage restent simplement en prairie toute l'année et sont parfois attelés pour usage de la famille ou traction de travail, car ils sont jugés trop imprévisibles pour mener la carriole pour la ferme pédagogique.

5. Observations principales (issues de la visite de terrain) :

- i. Effets écologiques : pas d'informations ni spécialement d'interactions entre les gestionnaires des sites protégés et l'éleveur sur ce sujet : « *ils viennent parfois faire*

- quelques relevés ...oui » ; tout passe par un cahier des charges et des communications d'ajustement de charge de bétail et de dates de rotation, sans autre retour ;*
- ii. Elevage rentable grâce aux primes et subsides et : « *c'est l'élevage qui finance la ferme pédagogique* » voulue comme accessible financièrement au plus grand nombre et notamment aux écoles. Le système permet de faire travailler une famille sur deux générations et produit 9 ETP et 14 personnes qui travaillent, dont 6 membres d'une même famille.

6. Questions soulevées :

- i. Viabilité de l'exploitation sans les primes MAEC et les compensations N2000 ?
Question restant ouverte.
- ii. Est-ce de l'élevage ? « *On reste agriculteurs. On est producteurs* » ; les voisins, ils ont ri de nous avec « *nos petites vaches qui ne valent rien* » mais « *à mon avis, il y a quand même d'autres personnes qui doivent se dire : En fait, mine de rien, ils sont quand même à neuf à travailler sur leur ferme. Oui, c'est ça : Il y a les parents, les trois enfants qui travaillent ensemble. Peut-être qu'en fait, peut-être... oui, c'est une belle transmission* » »
- iii. Ne pas rentrer les vaches en hiver et les laisser dans les bois ? « *J'aurais peur qu'elles se cassent les pattes dans les racines par exemple, ... mais peut être oui, à expérimenter mais vraiment, le côté de pouvoir les rentrer et retrouver le contact avec elles...* » ;
- iv. Question de se donner plus de temps pour faire mieux l'élevage, ils voudraient « *leur laisser plus de temps* » pour arriver à maturité avant le premier vêlage, ou avant l'abattage : ce serait possible, mais ils considèrent qu'un peu plus d'hectares de pâtures serait alors nécessaire ;
- v. Question de la productivité : il y a une réflexion actuelle de l'éleveur sur des croisements possibles de Galloway avec d'autres races rustiques qui donneraient plus de viande ; cette question ainsi que la précédente sont à croiser avec le fait que pour le moment le membre de la famille responsable de l'élevage a dû ralentir pour raison médicale, étant en surcharge de travail.

Annexe 1 – Recherche action participative : méthodologie, cas pratiques et cas d'étude

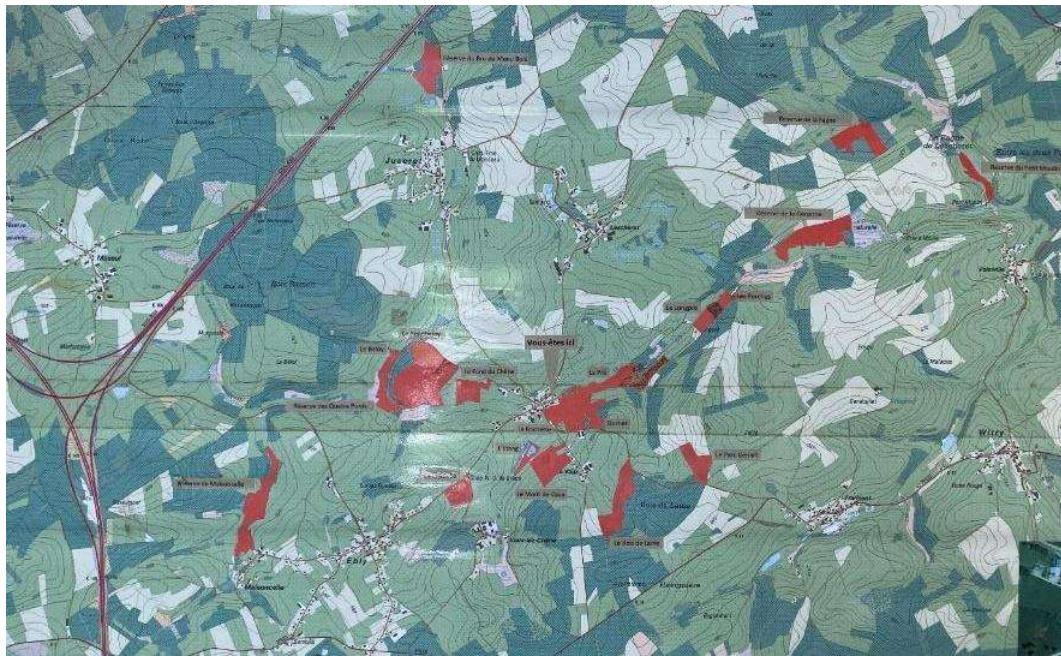


Figure 8 : Carte des parcelles exploitées, affichée dans le réfectoire de la ferme pédagogique (photographie personnelle).



Figure 9 : prises de vue de la Ferme de la Géronne à Léglise -été 2024 (photographies personnelles).

7. Ferme agroécologique de la communauté des frères de Tibériade à Lavaux-Sainte-Anne (BE)

Introduction

Il s'agit d'une ferme en polyculture élevage bio sur 50 Ha dont 10 hectares de cultures, en autonomie fourragère et entièrement située en N2000, dans la région agro-géographique de la Famenne en Belgique. L'élevage concerne principalement des bovins de race limousine et des moutons. Environ 10 ha sont réservés aux blés panifiables, moulus, transformés et vendus à la ferme. L'activité est également diversifiée par des activités d'accueil autour de la spiritualité chrétienne (WE « enfants de la moisson », retraites individuelles, ateliers, liturgies, catéchisme...) tout au long de l'année. Les diverses activités sont portées par plusieurs frères actifs en alternance dont deux particulièrement dédiés aux activités de la ferme et l'un des deux, le frère François (la vingtaine d'années, étudiant en théologie), responsable de la ferme.

Les informations de base sont issues du site internet : [Fraternité — Fraternité de Tibériade](#) et de l'entretien qualitatif à double interlocuteurs, réalisé le 12/10/2024. Le frère François répondait à mes questions, en présence et avec la participation pendant l'entretien de son ami – avec qui il échange régulièrement sur la conduite de la ferme – Jean-Luc Pierret, de la ferme en polyculture-élevage bio Pierret-Déom à Orgeo en Ardenne¹⁰.

Quand j'entame mon introduction expliquant le sujet de mon TFE en Agroécologie, frère François me dit d'emblée : « *ici on dit que nous sommes des moines un peu sauvages : on n'entre pas dans des petites cases et on accepte de se laisser dépasser par ce qui est encore sauvage* ».

Fiche descriptive :

1. **Date de création** : la communauté a été fondée dans les années 1970 sur le site d'une ancienne ferme appartenant à la famille du frère fondateur. La ferme a été développée petit à petit en bio, notamment grâce à la récupération d'un bloc important de terres familiales, il y a une vingtaine d'années et depuis deux ans via la réintégration de la

¹⁰ Cette ferme est très similaire sur de nombreux aspects : ferme familiale en polyculture élevage de 50 Ha en bio depuis 1998, dont +/- 10 ha de cultures pour de l'épeautre panifiable valorisé en circuit court et 40 vaches de race Blondes d'Aquitaine – Ardenne belge - Vallée de la Vierre, attenant mais hors site N2000. Jean Luc a aidé le frère François à concevoir ses pratiques d'élevage bio et à réintroduire la culture du blé sur ces terres pauvres ; et ils échangent régulièrement sur ces sujets et leurs différences.

culture à l'élevage. Tous les bâtiments ont été réalisés en auto-rénovation ou auto-construction par la communauté.

2. **Surfaces** : 50 ha : dont 40 ha de pâtures et 10 ha de cultures, toutes en N2000 ;
3. **Animaux principaux** : races et nombre :
 - i. Vaches Limousines : +/- 35 têtes dont 12 mères et leur suite ; 0,55 UGB / ha ;
 - ii. Moutons de race Texel croisés avec des Bleus du Maine, un peu de Roux ardennais : 12 mères et 1 bétier ; pâturage en mixité avec quelques ânes, mais séparément des vaches pour des questions de types de clôture ;
4. **Modalités de gestion** :
 - i. Surfaces en un seul bloc autour de la ferme, avec quelques voiries séparant les surfaces en parcelles de 5 à 8 hectares ; ils laissent les bêtes « *parfois des semaines sans aller les voir* » me dit-il ;
 - ii. Autonomie fourragère, le fourrage est réservé à l'hiver ou aux conditions de sécheresse exceptionnelles en été ; les vaches rentrent le plus tard possible ; est en cours une réflexion pour un troupeau de bœufs à l'extérieur toute l'année ; le facteur temps de travail à y dédier est crucial pour eux car ils doivent assurer d'autres activités (prière et accueil)
 - iii. Pâturage limité à certaines périodes et fauche après le 15 juin selon le cahier des charges Natagriwal ; les prairies autour de la ferme ont des sols très hydromorphes, et consistent en des remblais sur d'anciens étangs, ce qui limite aussi la période de pâturage possible ;
 - iv. Grande étable-stock de foin toute en bois (dans une église reconvertie), en stabulation libre (aucun cornadis précise-t'il) ; elle est utilisée le moins possible, aussi parce que tout se fait à la main (paillage, évacuation fumier...) : du 15 décembre au mois d'avril (autour de Pâques) ; les vêlages sont regroupés de mi-janvier à mi-mars. L'étable est aussi utilisée pour « *dresser* » les bêtes qui doivent apprendre à être calmes, « *impeccables* » pour toutes occasions : ils vont « *au contact* » avec leur vache et les regroupent à la voix et il y a parfois 100 personnes dans l'étable les jours de visite. Au sujet de la relation de ses animaux aux humains, il précise : « *L'étable on voit que cela leur fait du bien* » ;
 - v. Renouvellement : première saillie à 2 ans et pas de politique d'âge maximum des mères ; la moyenne d'âge est à 7-8 ans, « *on a tenu une vache jusqu'à 17 ans* », les génisses partent à l'abattoir vers 1,5 à 2 ans ; renouvellement annuel de 2 à 3 bêtes ;

- le premier critère pour garder les vaches est leur facilité : « *elles doivent être braves : on veut avoir le troupeau le plus simple possible... et humain* » ;
- vi. Veille sanitaire et prophylaxie minimale imposées par la loi ;
 - vii. Peu de compléments hors du sel et des micronutriments : « *ne pas faire d'économie là-dessus* », notamment le sélénium ; mais ils donnent aussi le son du moulin ; un peu d'orge-pois, mais « *pas de céréales systématiques* » ; Il est convaincu qu'à part le sel et les micronutriments, ses vaches pourraient se passer de tout complément ; en plus, « *elles vèlent mieux quand elles ne sont pas trop grasses* » (précision de Jean-Luc Pierret) ;
 - viii. Cultures potagères et de blés panifiables : froment, épeautre, seigle, sarrasin... de variétés anciennes ; moulin et boulangerie à la ferme ; vente en circuit direct à la ferme et autoconsommation par la communauté ;
 - ix. Cultures en mélanges aussi : avoine-lentille, froment-féverolle et toujours un peu de trèfle ; il me précise que ses cultures sont « *valorisés pour l'alimentation humaine au maximum* » ; rendements faibles sur les blés de 1,5 à 3T/ha mais la panificabilité est « *au top* » ;
 - x. Labour assez superficiel, avec matériel de récupération ; « *on rêve d'avoir un cheval de trait mais ...pas le temps* » ;
 - xi. Diversification : activités liturgiques ouvertes au public, accueil monastique, stages pour enfants, formations, ...

5. Observations principales et questions soulevées :

- i. Quels sont les contacts avec les gestionnaires N2000 et les contraintes : il collabore avec Natagriwal sur certains points mais certaines contraintes ne sont pas ajustées, par exemple « *au nom d'un papillon ou un oiseau, ils ont bloqué la fauche et de manière violente, par expropriation presque et ont bloqué le labour de certaines prairies* ». Pourtant « *ils sont émerveillés quand ils viennent à la ferme, parce que nous, le bio et la diversité cela va de soi, et pas selon un cahier des charges venant de Bruxelles* », et il estime que la collaboration pourrait être plus douce et qu'il pourrait faire mieux ses rotations, si on lui laissait le champ libre.
- ii. Ne pas rentrer les vaches en hiver ? Leurs sols sont trop humides mais s'ils avaient quelques hectares plus secs, il serait enclin à les laisser plus longtemps dehors en hiver ;
- iii. Question de la mixité bovin-ovins : problème de clôtures : des clôtures Ursus partout seraient à subsidier « *mais on aimeraient bien* » ;

- iv. Question de la rentabilité : la ferme « *est rentable grâce aux primes, est à l'équilibre sans les primes et est viable grâce aux céréales et à la vente des pains* » ; Même si la taille de la ferme peut limiter la rentabilité selon lui : « *c'est une vraie ferme, on n'est pas là pour blaguer, c'est une ferme, comme une ferme familiale et c'est à taille humaine* » ;
- v. Question de la productivité : « *On ne pousse pas, ce n'est pas notre objectif, on pourrait en avoir plus, mais l'étable et les sols nous limitent de toute façon* » ; le travail reste le plus possible manuel, avec le moins de machine possible : « *on fait tout nous-même ici, tu peux être éleveur, tu peux être cultivateur, tu connais toutes tes bêtes, tu peux les appeler par leur prénom* » et aussi le facteur temps (de travail) paraît important même s'ils n'en n'ont pas toujours assez : « *on prend le temps, on prend du plaisir dans notre métier* » ;
- vi. A la question de ce qu'évoque le ré-ensauvagement de l'élevage pour lui , il répond « *de pas essayer de trafiquer la nature, ça me paraît important, d'avoir des bêtes rustiques, authentiques* », puis : « *nos bêtes ce sont des vraies bêtes, notre viande c'est de la vraie viande, nos farines c'est des vraies farines* » ... « *qu'on arrête de trafiquer toute la création* », et aussi : c'est « *être intendant, gestionnaire de la nature et non exploitant* »; « *les bêtes m'enseignent, parce qu'elles sont authentiques, vivantes, qu'elles enseignent le vivant* » ; « *l'idéal ce n'est pas que ce soient des choses trop sauvages non plus : qu'il y ait une synergie, une collaboration qui s'installe entre l'homme et le créé, qu'il soit animal ou végétal* » ; Le ré-ensauvagement me dit-il : « *ça n'a de sens que si c'est pour redonner aux choses leur valeur (...) garder les propriétés propres à chaque espèce* »; « *arrêter de faire du faux : comme une agriculture qui ne laisse plus de place à la diversité des espèces et des races, respecter la différence* » ; « *et en humanité c'est la même chose : on n'est pas tous les mêmes : cultiver la différence et donc l'identité propre de chaque être* » ;
- vii. Me demande alors pourquoi on voudrait réensauvager ? et y répond : « *Il faudrait une fin : par exemple pour le bien-être animal, la biodiversité* » En tous les cas, cela lui paraît intéressant « *pour régénérer la diversité, à tous points de vue* » ;

Annexe 1 – Recherche action participative : méthodologie, cas pratiques et cas d’étude



Figure 10 : Vue de la ferme de la Communauté de Tibériade et son territoire directement attenant (+/-50 ha entièrement en N2000), Extrait de la cartographie Walonmap du SPW, 2025. Légende des couleurs du site N2000 cf supra.



Figure 11 : prises de vues extraites du site internet de la Communauté de Tibériade.

C. Comment ces exemples ont-ils été mobilisés pour notre cas d'étude ?

Ces quelques exploitations ont été retenues car similaires en types et contraintes de territoires (taille, aptitudes des sols, sensibilités écologiques). Elles sont également engagées dans des modalités d'élevage que l'on peut situer entre pratiques agroécologiques, pratiques d'écopastoralisme et « *Rewilding* agricole », sans cependant qu'il y ait nécessairement un discours particulier et systématique des éleveurs sur ces pratiques.

Vu le nombre assez restreint d'élevages visités, nous ne prétendons certainement pas à l'exhaustivité de l'analyse de ces pratiques mais dirons qu'elles permettent plutôt d'explorer en quoi elles pourraient être inspirantes pour une transposition ou adaptation sur un cas d'étude dans lequel on chercherait à « développer le ré-ensauvagement de l'élevage ».

Il n'y a certainement pas non plus assez d'entretiens qualitatifs pour « épuiser » le sujet de ces pratiques, mais les exemples décrits ci-dessus nous ont paru suffisamment inspirants pour établir les grandes lignes de projets d'élevages analogues. Ces exemples permettent aussi, à travers les questions qu'ils ont suscitées dans l'équipe, de dégager des pistes de réflexion plus globales pour pousser certains critères vers plus d'agentivité des animaux et/ou vers plus de gestion d'espaces ré-ensauvagés par de l'élevage très extensif. Les autres fermes ou élevages visités et non retenus comme suffisamment pertinents, ont tout de même été inspirants pour en faire des transpositions, même partielles, à notre cas d'étude spécifique.

Ainsi, les modalités retenues, non directement relevant d'un « ré-ensauvagement de l'élevage » mais plutôt de l'agroécologie voire « au-delà », visent à : l'introduction d'une spéculation laitière pour compléter un projet pastoral viandeux et extensif et l'introduction du maraîchage pour introduire une forme de polyculture-élevage dans l'opération et introduire différentes modalités de rôles des animaux entre travail « naturel » et travail « constraint ». Également, nous avons recherché une complémentarité entre ateliers à spéculations différentes, par exemple par l'introduction de la possibilité pour les animaux de prélever leur alimentation dans différents types de successions végétales, ainsi que l'introduction d'une gamme de diversifications possibles, notamment touristique voire à visée scientifique....

D. Territoire et historique de l'action

L’accompagnement au montage de projet a débuté en juillet 2023 par une première rencontre avec « l’équipe du Morvan » (détailée plus loin et appelée ainsi pour la suite du travail) et une première découverte du territoire de cette partie du Morvan : le Mont Beuvray et le site archéologique de la capitale éduenne de Bibracte. Ce territoire est classé « Grand Site de France » sous l’appellation « Bibracte-Morvan des sommets ».

Le Morvan est une grande région naturelle au cœur de la Bourgogne, reconnue comme entité par son inscription en tant que « Parc Naturel Régional ». Il s’agit d’un territoire peu peuplé (15 hab/km²), globalement bocager (à plus de 70% de sa SAU) et forestier (45% de son territoire), de moyenne montagne, où domine l’élevage bovin viandeux, occupant des clairières agricoles au sein d’un paysage où dominent donc les boisements. Au sud du Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM), le Mont Beuvray, site classé d’environ 1.500 ha et son cœur : le site archéologique de Bibracte – Grand Site de France, dispose de modalités de gestion particulière. Cette gestion est surtout intégrée autour des enjeux archéologiques, paysagers et de biodiversité de ces sites (Guichard, 2008 ; PNRM, 2018 ; Bibracte EPCC, 2021). Le cœur du site classé est un domaine public d’un peu moins de 1000 ha dont la gestion est déléguée par ses propriétaires – l’Etat et le Parc naturel régional du Morvan – à un établissement public autonome, BIBRACTE EPCC. Cet établissement est par ailleurs le chef de file de la démarche Grand Site de France, qui couvre un territoire de projet de 420 km², soit douze communautés villageoises et 3.800 habitants.

En effet, diverses protections environnementales s’appliquent aux territoires du Cœur du Mont Beuvray, soit qu’ils sont classés ZNIEFF 1¹¹ (pour plus de 1.000 ha), soit classés en « zones spéciales de conservation Natura 2000 » de deux types : les « *milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauve-souris* » et les « *bocages, forêts et milieux humides du sud-Morvan* », pour 20% du territoire du Morvan (site parcdumorvan.org, consulté le 17/03/2024).

Deux-tiers des exploitations agricoles du territoire du Morvan sont des éleveurs naisseurs de bovins de race charolaise allaitants, produisant des broutards sur base de pratiques extensives fondées sur l’alimentation à l’herbe. Les éleveurs sont globalement représentés par une

¹¹ ZNIEFF 1 : Zone naturelle d’intérêt écologique Faunistique et Floristique de type 1 : équivalent des Sites de Grand Intérêt Biologiques (SGIB) pour la Wallonie.

Annexe 1 – Recherche action participative : méthodologie, cas pratiques et cas d'étude

agriculture encore familiale mais développant peu de valorisation directe de leur production. Le cheptel est par ailleurs resté stable depuis 2000.

Le territoire du PNRM est reconnu partiellement comme Zone de montagne et comme Zone défavorisée. Du point de vue des aides européennes à l'agriculture, la dépendance aux aides des exploitations engagées dans les MAEC -qui sont par ailleurs en croissance depuis 2007, a été reconnue pour 40% de celles-ci en 2014 (PNRM, 2018).

Le territoire est caractérisé par une déprise agricole marquée : les fermes d'élevage bovins, dont 1/3 sont de taille importante (plus de 100 ha) et qui, pour 80% d'entre elles, ont des chefs d'exploitation de plus de 40 ans, ne trouvent globalement que difficilement repreneurs, ce qui induit une tendance à la concentration des terres, dans ce contexte de cheptel stable.

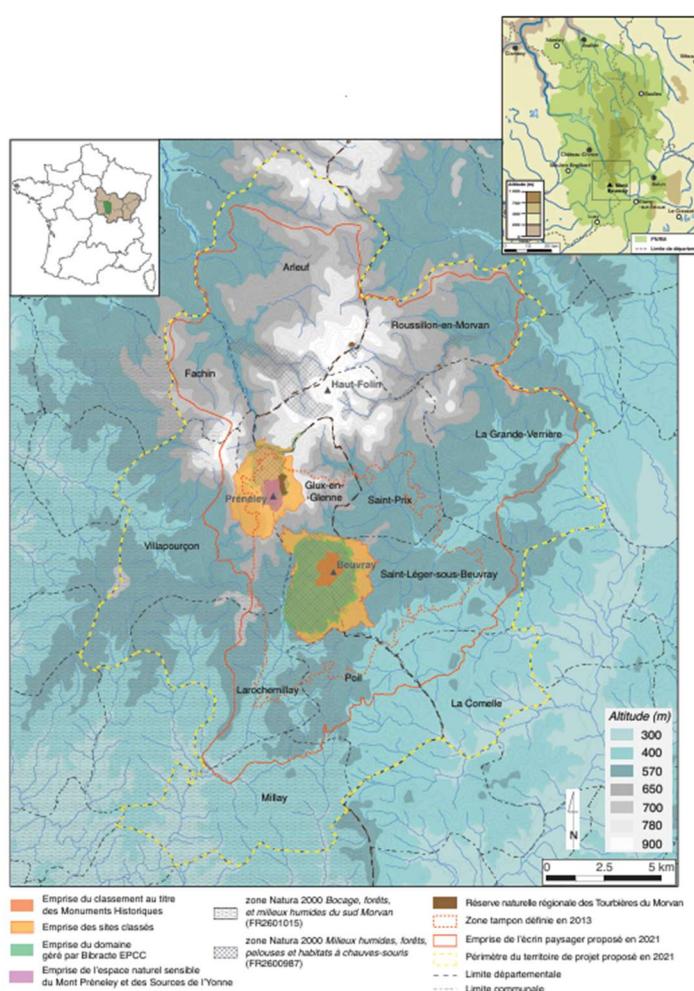


Figure 12 : Carte de topographie et de situation du territoire (d'après Bibracte EPCC, 2021)

Le cas d'étude qui s'est présenté à « l'équipe du Morvan » peut être considéré comme un cas paradigmique de la situation des fermes d'élevage de cette région : un domaine agricole

Annexe 1 – Recherche action participative : méthodologie, cas pratiques et cas d'étude

d'environ 150 ha (que nous appellerons par la suite le Domaine B), dont les terres ne sont partiellement plus exploitées, ou se présentent comme en fin d'exploitation avec un risque d'embroussaillement et dès lors de fermeture du paysage. Ce domaine, situé dans une clairière entre les altitudes 350 m et 500m, est attenant à un flanc boisé du Mont Beuvray, partiellement classé en ZNIEFF 1 et en Zone Natura 2000. Sa mise en vente, annoncée comme imminente, est conditionnée à la présentation d'un projet agricole, à soumettre à l'approbation de la SAFER¹², capable de préempter le bien pour un projet qu'il jugerait viable.

L'équipe du Morvan est à la base constituée de cadres, chercheurs et praticiens de l'archéologie, du paysage, de la gestion de projets territoriaux et agricoles...regroupés par leurs liens professionnels et surtout leur envie commune de développer un projet de gestion des paysages auxquels ils sont attachés, via un type d'élevage différent, sur un site emblématique de leur Région. Cette équipe est par ailleurs en phase avec les réflexions et travaux du collectif Paysages de l'Après Pétrole¹³, think tank pluridisciplinaire autour des questions de transitions paysagères dans un contexte de raréfaction voire de disparition des ressources d'énergies fossile, pour créer des méthodes et outils nouveaux et porter un plaidoyer politique.

Suite à la rencontre entre l'équipe du Morvan et du Pr. Marc Dufrêne, professeur de biodiversité à l'ULiege, notamment dans le Master interuniversitaire en Agroécologie¹⁴, l'idée d'un projet d'élevage extensif et expérimental, a émergé. Ce projet, à imaginer, serait appuyé plus scientifiquement par un travail de fin d'études d'étudiant·e dudit Master et serait inspiré des visites de fermes engagées dans des démarches innovantes d'élevage, dont la Ferme ré-ensauvagée de Knepp en Angleterre, décrite plus en amont du présent travail.

Je précise ici, qu'outre ce Master en agroécologie en cours de finalisation, qui cadre ce travail, j'ai pu de manière inattendue, m'appuyer sur mes compétences d'ingénierie-architecte et urbaniste, exerçant en bureau d'études, depuis plus de 20 années, en tant qu'auteure de projets

¹² SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural : organisme d'intérêt public français ayant pour objet de protéger les terres agricoles en approuvant des projets, de collectifs ou particuliers, d'installation agricole, artisanale, de service, résidentiel ou environnemental viables et en cohérence avec les politiques locales et l'intérêt général. Une des conséquences importantes de son action est la régulation des prix de vente des terres agricole.

¹³ Fondé en 2015, le Collectif PAP a pour objectif de redonner durablement à la question du paysage un rôle central dans les politiques d'aménagement du territoire, dans un contexte de transition énergétique. Il contribue à cette évolution en proposant des actions concrètes liées à l'aménagement du territoire et des plaidoyers, imaginés collectivement au sein de groupes de travail. [PAP - Collectif Paysages de l'après-pétrole](#), consulté le 31/03/2025.

¹⁴ ULiege-ULB-Paris Saclay

Annexe 1 – Recherche action participative : méthodologie, cas pratiques et cas d'étude

d'urbanisme et d'architecture, ainsi que sur mon réseau personnel d'éleveurs ayant transité vers des pratiques d'élevage agroécologique ou pratiques écopastorales en Ardenne (BE).

A la suite de ma première rencontre/découverte du site réalisée en juillet 2023, s'est mise en place une procédure d'accompagnement de montage de projet, qui à ce jour s'est étalée sur 18 mois et est encore en cours. Les étapes de celle-ci se sont définies au fur et à mesure des événements et en co-construction avec l'équipe du Morvan :

- Automne 2023 : Deuxième rencontre sur place et visite du centre archéologique et du domaine B, récolte des données de connaissance du territoire ;
- Novembre 2023 : Présentation à l'équipe du Morvan du premier plan du travail de fin d'étude sur le sujet et bibliographie (c'est-à-dire présentation du canevas du Projet de Recherche associé au TFE, présenté au préalable aux professeurs responsables de ce cours à l'ULiege) ;
- Hiver 2023 : Organisation de la visite de la Ferme de Knepp pour un groupe élargi (équipe du Morvan, équipe belge, chercheurs et scientifiques français d'autres horizons) ;
- Hiver 2023 : arpantage solo du territoire du projet et réunions de travail avec l'équipe du Morvan ;
- Hiver et printemps 2023-2024 : Recherches bibliographiques générales sur le thème et recherches spécifiques sur le territoire étudié ;
- 27 au 29 Mars 2024 : Voyage d'étude en groupe : visite guidée de la ferme de Knepp par le propriétaire, débriefing informel, PV des impressions ; mise en lumière par le groupe d'un élément charnière qui devait être identifié en principal :
 - a. Le choix du bon terme définissant le projet est apparu, à tous, crucial pour embarquer des acteurs (tant privés qu'institutionnels) ; la nécessité de parler plutôt d'un projet d'« élevage régénératif » est énoncée ;
 - b. La nécessité de la diversification pour la viabilité paraît à tous essentielle tant elle est développée sur ce site (formations, tourisme, transformation et vente en circuit court des produits), ainsi que manifestement la nécessité de primes et subsides ;
- Printemps 2024 : visite en solo de 2 fermes d'élevage viandeux de vaches rustiques de race Galloway en Ardenne, dont une avec diversification et l'autre sans ; collectes de données quantitatives et entretiens qualitatifs des éleveurs ; visite en solo des chasses de la Couronne (question de la gestion forestière du gros gibier éventuellement en élevage et des connectivités pour la faune sauvage dans ce cadre) ;

Annexe 1 – Recherche action participative : méthodologie, cas pratiques et cas d'étude

- 24 Mai 2024 : présentation à l'équipe du Morvan d'une esquisse de projet phasé de territoire pour le Domaine B (voir en fin de document) incluant :
 - a. Une contextualisation des lieux ;
 - b. Un pré-inventaire des sensibilités biologiques du site et des espèces et habitats prioritaires déjà inventoriés et identification des sous-trames principales du réseau écologique du Domaine B, incluses dans les trames déjà définies par le PNRM ;
 - c. Une première proposition d'ateliers¹⁵ d'élevage accompagné d'une cartographie des affectations proposées au sein du Domaine B ;
 - d. Les projets diversifications proposées pour des bâtiments existants ;
 - e. Un estimatif des investissements immobiliers par bâtiment, phasé selon les facilités de mise en œuvre ;
 - f. L'énoncé d'une esquisse de montage juridique et financier autour de la notion de propriété collective sous forme d'une fondation ou d'une coopérative en PPP¹⁶ pour investir dans le foncier et la rénovation « CASCO »¹⁷ ; de droits emphytéotiques à long terme pour les exploitants, et des investissements spécifiques relatifs à leurs ateliers/activité économique et aux parachèvements des bâtiments restant à charge des futurs exploitants ;
- 30 mai 2024 : même présentation au Prof. Marc Dufrêne ;
- 14 juin 2024 : présentation du « projet de recherche associé au TFE » aux professeurs de l'ULiege ; conclusion d'une nécessité d'affiner les objectifs du TFE pour refermer le scope de l'étude ;
- 17 au 20 juillet 2024 : nouvelle visite dans le Morvan et réunion de travail avec l'équipe du Morvan ; première présentation au Directeur de la SAFER locale ; accueil a priori favorable mais énoncé de la nécessité d'avancer plus loin sur les questions de viabilité économique des 3 ateliers proposés, selon les critères de la SAFER ;
- 30 juillet au 02 aout 2024 : organisation pour l'équipe du Morvan de 2 journées de visite en Ardenne :
 - a. Visite de 3 fermes inscrites dans des pratiques similaires en Ardenne belge et entretiens avec les éleveurs sur la viabilité de leurs pratiques ;

¹⁵ Atelier est le terme utilisé en France pour les Unités d'exploitations en Wallonie.

¹⁶ Partenariat Public-Privé.

¹⁷ Ou « Gros œuvre fermé ».

Annexe 1 – Recherche action participative : méthodologie, cas pratiques et cas d'étude

- b. Visite accompagnée de Nassonia¹⁸ et exposé sur la gestion du gros gibier et la gestion de l'exploitation forestière du territoire des Chasses de la Couronne¹⁹;
- c. Débriefing informel et définition des étapes suivantes du montage de projet ;
- d. Énoncé de la nécessité d'un inventaire complémentaire des habitats et espèces sur le site du Domaine B ;
- 09 août 2024 : localisation sur SIG des points d'inventaires d'actualisation et complémentaires Faune-Flore à réaliser sur le Domaine B et sur le versant de forêt attenante du Mont Beuvray, en prévision d'un marché à établir dans le futur ;
- 25 au 27 Septembre 2024 : voyage d'étude avec l'équipe du Morvan aux « Rencontres annuelles de Pastoralisme dans les Vosges » organisées par l'AFP :
 - a. Conférences, visites de terrain commentées ;
 - b. Entretien qualitatif personnel auprès d'un éleveur-aubergiste ;
 - c. Débriefing commun et informel des impressions et des tâches suivantes à réaliser ;
 - d. Nécessité admise d'entamer en parallèle à la poursuite de la définition concrète du projet une communication vers le public et vers des investisseurs potentiels pour la partie touristique du projet notamment ;
- Automne 2024 : co-construction en 5 réunions de travail avec la chargée de mission de Bibracte EPCC & de la Chambre d'agriculture, du chiffrage socio-économique concret des différents ateliers agricoles proposés dans le projet (charges et produits prévisibles des activités selon un encodage dans un programme de modélisation spécifique à la conseillère agricole);
- 23 octobre 2024 : deuxième présentation conjointe à la SAFER et au Prof. Marc Dufrêne du projet, appuyé des données socio-économiques produites ;

¹⁸ Nassonia est « *un projet de co-gestion de la forêt domaniale de Saint-Michel-Freyr par la Wallonie (le Département Nature et Forêt du Service Public de Wallonie) et la Fondation Pairi Daiza, (qui) a pour ambition de mettre en place une gestion innovante des espèces et des habitats naturels pour rendre cette forêt plus résiliente. Nassonia souhaite être un laboratoire ouvert à la recherche dans toute une série de matières et réunir les compétences diverses et complémentaires de nombreux acteurs autour d'un sujet commun : la forêt.* » Site nassonia.be, consulté le 31/03/2025.

¹⁹ Les Chasses de la Couronne de Belgique dans la forêt de Saint Michel Freyr en Haute Ardenne : « *Depuis 1982, sous le règne du Roi Baudouin, la Couronne a souhaité renoncer à exercer directement et personnellement son droit de chasse sur les territoires de l'Hertogenwald et de Saint-Michel-Freyr, (...) (au bénéfice d') une triple mission : Organiser un territoire cynégétique exemplaire ; Développer un site expérimental de choix pour la recherche scientifique appliquée ; Créer un lieu au potentiel socio-pédagogique évident* ». Site biodiversité.wallonie.be, consulté le 31/03/2025.

Annexe 1 – Recherche action participative : méthodologie, cas pratiques et cas d'étude

- Automne 2024 : préparation d'une visite de terrain fin de l'automne sur site (reporté au printemps 2025) pour entamer la phase de sensibilisation du public et d'intéressement d'investisseurs potentiels ;
- 30 janvier 2025 : réunion de « reprise » avec l'équipe du Morvan :
 - a. Définition des opérations à mener par chacun pour recherche d'investisseurs ;
 - b. Énoncé du manque d'identification d'éleveurs potentiels ou référents pour les ateliers : l'utilité de les intégrer dans l'équipe de co-construction du projet afin d'affiner les données socio-économiques des ateliers est énoncée par l'auteure ; l'équipe du Morvan considère qu'ils pourront être intégrés plus tard, les demandes ne manquant pas sur le territoire ;
- 01 février 2025 : visite solo d'une ferme au Grand-Duché de Luxembourg d'élevage de vaches Galloways (RN Schifflange, commercialisation en circuit court) ;
- 21 février 2025 : réunion de travail sur la conception de la communication du projet avec l'équipe du Morvan, une éditorialiste et une graphiste ;
- Février 2025 : suite à l'annonce d'une offre potentielle par des tiers « concurrents » porteurs d'un projet non agricole et de la potentielle préemption au profit de notre projet agricole par la SAFER : poursuite des recherches et présentation du projet à divers investisseurs ou contacts dans le milieu, belges et français ;
- Mars 2025 : réalisation par une éditorialiste et une graphiste d'un projet de charte graphique et d'un livret de communication sur le projet ;
- 17/04/2025 : réunion d'équipe sur l'avancement des contacts de recherche de financements et l'état de la procédure de mise en vente du Domaine B ;

Les prochaines étapes essentielles à poursuivre, identifiées à ce stade, seraient :

- La finalisation des données socio-économiques des ateliers ;
- La finalisation de la communication pour faire adhérer le public et embarquer plus largement les acteurs du territoire des différentes échelles ;
- Le montage juridique et financier pour le rachat et les rénovations des bâtiments, en mobilisant des opérateurs privés et publics potentiels, et certains appels à projets européens, encore à identifier ;
- Le montage juridique de la structure autour de la question des droits d'usage des différents opérateurs ;

- L'identification d'éleveurs potentiels ou référents pour les ateliers afin de les intégrer dans l'équipe de co-construction du projet en vue d'affiner les données socio-économiques des ateliers.

E. Les caractéristiques du projet à ce stade

Le projet proposé s'est d'abord basé sur les données existantes en matière de sensibilités écologiques via les habitats prioritaires et les trames/sous-trames vertes et bleues principales déjà identifiés. Il s'inspire des visites de fermes faites en 2024, en Ardenne belge, au Luxembourg et dans les Vosges, dont les conditions des milieux sont similaires, mais également de la Ferme de Knepp pour les questions de diversification, jugée a priori nécessaire.

Le projet suppose que le diagnostic éco-pastoral complémentaire restant à réaliser confirmera les données de sensibilités écologiques de base. Il est prévu que certains enclos soient définis grâce à ces inventaires et installés avant le démarrage des ateliers d'élevage.

Le montage de projet postule pour ce territoire en projet de transition « vers un élevage régénératif » qu'il puisse être défini comme un « espace test de recherche scientifique », en lien avec l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) et laboratoire de transitions écologiques - Grand site de France (Bibracte-Morvan des sommets).²⁰

Les hypothèses des pratiques initiales posées sont :

- Le choix des races selon les conditions pédologiques, hydrographiques et topographiques des grands types de parcelles ou blocs disponibles identifiés, ainsi que selon les bâtiments déjà présents ; établi également par analogie avec d'autres élevages visités ou documentés via leurs sites internet ;
- Des enclos par atelier les plus vastes possible, sous un seul périmètre de clôture disposant au moins d'un accès à l'eau (source, ruisseau), et quelques parcelles d'allotissement, uniquement pour la gestion de la reproduction et l'éventuelle rotation entre races différentes ; cette hypothèse doit être co-conçue plus finement avec les éleveurs, en particulier pour l'atelier caprin-laitier et l'atelier « maraîchage avec des animaux » ;
- Des animaux restant en prairie toute l'année, mais disposant d'abris ouverts, en libre accès ;

²⁰ Pour le détail de ces institutions voir : <https://www.bibracte.fr/> et [Bibracte – Morvan des Sommets | Bibracte](#)

Annexe 1 – Recherche action participative : méthodologie, cas pratiques et cas d'étude

- Une charge de départ en compromis entre celle de gestion de RN (plutôt vers 0,3 UGB/Ha) et celles des sites N2000 (plutôt vers 0,5 à 0,8/UGB/ha) ; charge supposée être adaptative selon les observations à faire une fois en fonction ;
- Le multi-spécisme autant que possible pour des questions de gestion du parasitisme et de complémentarité des besoins alimentaires, ainsi que de complémentarité d'action sur la flore afin d'éviter, au maximum, de devoir recourir à un fauchage des refus ;
- Pas d'autre complémentation que du sel à disposition en libre accès, des micronutriments (type sélénium) et exceptionnellement des tourteaux pour l'appâillage en vue du regroupement et des prélèvements ;
- Des ateliers d'élevage s'appuyant sur une valorisation directe des produits, un fonctionnement en synergie entre eux, une visée d'autosuffisance globale et sur plusieurs types de diversifications, de type touristique, de vente, scientifique et pédagogique ;

Le projet s'appuie aussi sur un estimatif des travaux de remise en état de fonctionnement des différents bâtiments de préférence sans nouvelle construction (plus de 15 bâtiments existent déjà au sein du domaine), afin d'évaluer les investissements de départ et de prioriser les phases selon la facilité/rapidité de mise en œuvre.

De la diversification a été envisagée, en appui aux ateliers afin de rendre les opérations autosuffisantes et résilientes dans le temps, sur base des retours d'expériences des fermes visitées (notamment la ferme de Knepp), dans l'incertitudes des primes et subsides environnementaux pouvant être captés et au vu du large potentiel bâti existant.

Les clôtures, exclos et passages canadiens, par phase et par type, ont également été pris en compte dans l'estimation du projet

Enfin, une étude technico-économique des différents ateliers, co-construite avec l'équipe du Morvan, a permis d'affiner les périmètres et les objets de chaque phase, afin de confirmer la viabilité a priori des ateliers d'élevages seuls, condition nécessaire à tout projet d'installation. Dans cette partie du travail, les différents curseurs des conditions des élevages ont ainsi été poussés à leurs maximum ou minimum, en tenant compte à la fois de cette recherche de viabilité, (avec une marge de sécurité significante sur les revenus attendus) et de ce qui pourrait s'approcher d'un élevage que nous avons appelé « régénératif », c'est à dire à ce stade, « plus

proche des conditions naturelles » de pâturage pour les animaux d'élevage et « minimisant les interventions humaines » pour l'éleveur, tout en lui assurant un revenu décent.

Ainsi le programme utilisé par la conseillère de la chambre d'agriculture, une fois la race fixée et la SAU fixée pour chaque atelier, permettait de jouer sur les critères suivants :

- La taille du troupeau (nombre de mères) : pour le démarrage, arbitrage entre un minimum viable et un taux d'UGB/ha respectant a priori les caractéristiques des parcelles, et choisis en référence à des projets similaires documentés et évalués, afin d'éviter les fauches des refus, mécaniques ;
- La reproduction : l'âge à la première portée, le taux de prolificité, le taux de fécondité, le ratio mâles/femelles à la naissance et le taux de mortalité ; valeurs les plus défavorables considérées ;
- La lactation (pour l'atelier caprin -litres de lait en moyenne annuelle par mère) ; valeur la plus défavorable considérée ;
- Le poids des carcasses valorisables ; valeur la plus défavorable considérée ;
- Le taux de renouvellement du troupeau ; chiffre du programme le plus faible considéré ;
- Les besoins en fourrage complémentaire : chiffre des besoins considérés, le plus haut du programme ; le rendement des parcelles a été par ailleurs estimé sur les bases les plus défavorables ; par ailleurs des parcelles dites « de sécurité », hors du périmètre clôturé, seront dédiées exclusivement à la fauche ;
- Les prix de vente des jeunes et des produits transformés, par hypothèse en circuit court : les prix les plus bas régionaux ont été considérés sous l'hypothèse d'une proportion écoulée des produits de 100%, notamment par leur valorisation in situ grâce à la diversification touristique (hôtel-restaurant) ;

Les besoins en paillage de la chèvrerie et des abris ont été évoqués : à ce stade sont explorées les alternatives à l'achat de paille hors de la ferme : déchets de taille de haies, récolte des fougères et joncs, ...des programmes d'études sur ces sujets sont en cours au sein du PNRM et chambres d'agricultures et devront être affinés plus concrètement avec les éleveurs et d'autres acteurs.

Le territoire du Domaine B a été divisé en 4 parties ou phases résumées ici, le document complet de la 1^{er} et 2^e présentation du projet (mai 2024 et octobre 2024) se trouvent aux annexes 2 et 3 :

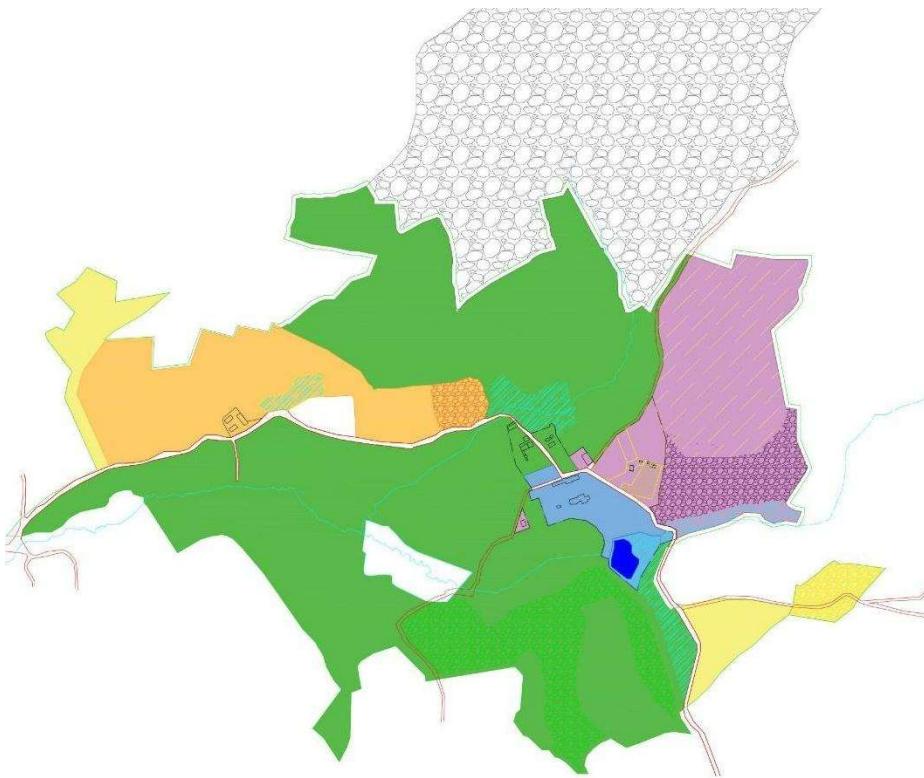


Figure 13 : Carte synthétique du phasage du projet en différents ateliers.

- **Phase 1 (orange) : « Atelier caprin-laitier » :**
 - a. Éco-pâturage par un premier petit troupeau de béliers Soay, itinérants, au préalable de chaque phase permettant un premier débroussaillage si nécessaire ;
 - b. Atelier caprin, avec transformation et vente directe de fromages ; chèvres de Lorraine, sur environ 20 ha en un bloc, autour de 3 bâtiments de ferme ; 50 ares d'exclos autour d'une source et de ses zones humides ; 7 hectares supplémentaires (en jaune) plus excentrés ou enclavés entre des voiries sont dédiés à la fauche en réserve et à l'allotissement avec clôtures mobiles.
- **Phase 2 (violet) : Du maraîchage avec des animaux :**
 - a. Maraîchage sans labour mécanique, établi autour d'un ancien potager et verger ainsi que de quelques bâtiments d'exploitation existants ; sur environ : 2,5 ha de maraîchage et infrastructures bâties ;
 - b. Elevage de chevaux de trait et élevage porcin plein air pouvant rendre des services au maraîchage ; sur 21 ha de prairies, dont +/- 5ha boisés (ronds violettes en surimpression), 1,5 ha d'exclos (tourbières potentielles en fond de vallon) et +/- 11 hectares de réserve de prairie de fauche au nord pour les divers ateliers (hachuré jaune sur violet) ;

c. Vente directe et ateliers de formation autour du maraîchage ;

Ces deux premières phases fonctionneraient en synergie (foin, valorisation des sous-produits, vente, ...) et éventuellement sous une structure économique commune ;

- **Phase 3 (vert) :** Un élevage *multispecies* « proche des conditions naturelles »
 - a. Elevage en « pâturage permanent extensif » de vaches Galloway, de moutons Roux ardennais et de poneys Highlands, avec transformation *in situ* et vente directe de la viande ;
 - b. Sur environ 97 ha dont sont exclus : 70 ares de bâtiments d'exploitation existants. D'autres exclos de zones de mares, tourbières ou zones rivulaires doivent encore être définis selon les inventaires à réaliser.

Cette phase peut être complètement autonome des autres et comporte potentiellement une activité touristique complémentaire dans 2 bâtiments des anciennes fermes existantes : 2 gîtes ruraux de 10 et 6 personnes, sur environ 20 ares.

- **Phase 4 (bleu) :** Diversification touristique pour la grande demeure de style Anglo-normand et son parc à l'anglaise :
 - a. Visée d'un projet hôtelier 4*à 5* (+/- 25 chambres) avec restaurant (+/-50 couverts) valorisant les produits du domaine et un centre de formations/séminaires ;
 - b. Un camp de cabanes type « *glamping* » pourrait également être inséré en bordure du parc ou dans les autres phases.
 - c. Visée d'un « *slow* » tourisme orienté nature, dont les activités proposées seraient potentiellement la chasse à l'approche au chevreuil, dans les domaines boisés attenants ou les excursions photographiques accompagnées.

Cette phase n'est pas directement agricole et serait opérée par un opérateur externe mais insérée fonctionnellement au cœur du domaine agricole : elle doit dès lors être congruente dans ses objectifs et sa gestion, eu égard aux activités l'entourant. Elle devrait notamment appuyer la viabilité des ateliers d'élevage, par exemple à travers la vente en circuit court des produits et/ou leur valorisation sur place.

- **Phase 4b** : Eco-pâturage au Mont Beuvray (gris) :
 - a. Ouverture de l'enclos de la phase 3 à une portion de forêt publique d'environ 150 ha (soit environ 10% du bloc géré par la collectivité autour de Bibracte) pour tester cette modalité de gestion forestière.
 - b. Des exclos seront au préalable définis afin de protéger certains habitats sensibles (tourbières de forêts, sources, poches de sénescence, ...) ou étudier la régénération naturelle, de manière comparative.
 - c. Les sentiers publics seront préservés et les dispositifs de passage piétons ou véhicules, excluant le passage des animaux d'élevages, type passages canadiens et/ou barrières, seront mis en place. Les types de clôtures permettront le passage de la faune sauvage.
- Les troupeaux seraient aussi, à terme, en « **phase 5** » susceptibles d'entretenir les zones ouvertes du sommet au sein du site archéologique de Bibracte, en mode « écopâturage » et dans une perspective de se passer de machines à combustion (voir à ce sujet les travaux du Collectif Paysages de l'Après Pétrole (PAP) déjà cité).

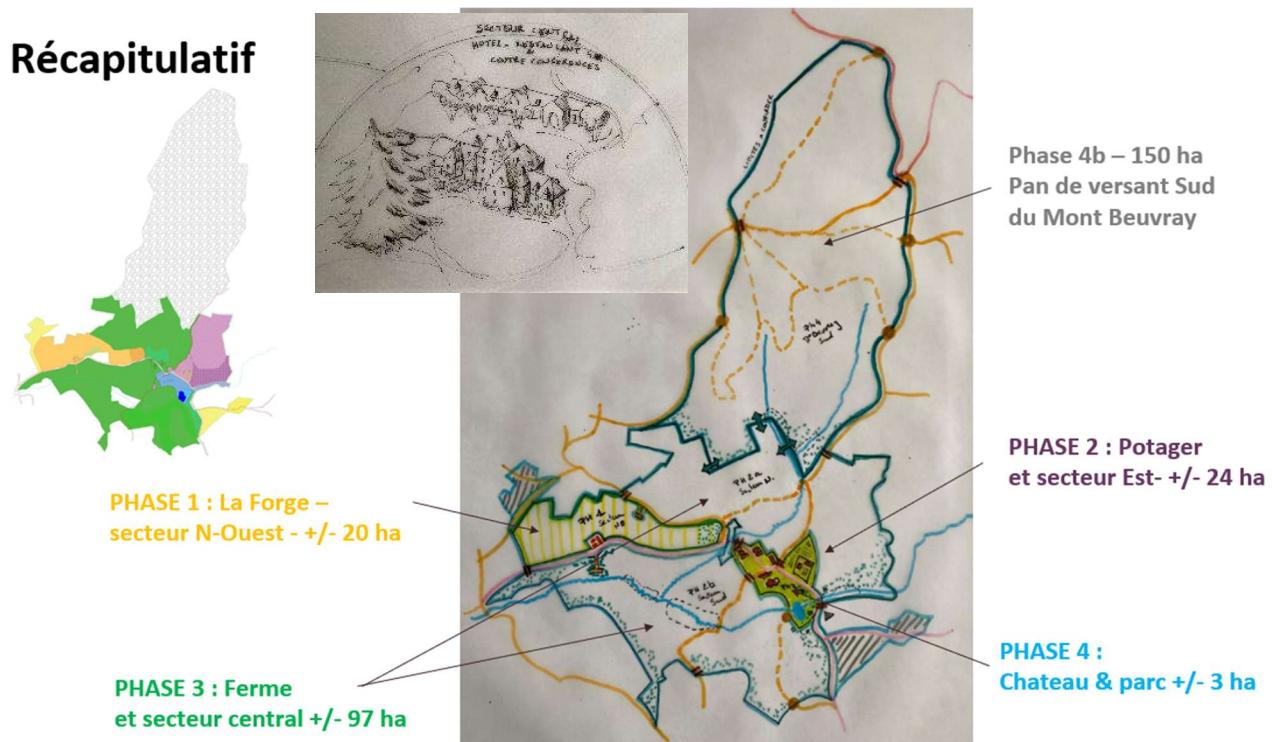


Figure 14 : Cartographie de travail du projet phasé – version d'octobre 2024.

F. Canevas d'entretiens qualitatifs

Introduction

- 1- Se présenter et préciser le contexte de la recherche : établir une méthodologie pour développer un élevage (« ré-ensauvagé »/« as wild », c'est-à-dire) offrant plus de degrés de liberté aux animaux d'élevage, à partir des expériences d'éleveur qui s'approchent déjà de conditions de ce type d'élevage.
- 2- Remplir le début de la fiche signalétique.
- 3- Proposer une visite en prairie pour discussion plus informelle + l'enregistrement est-il ok ?
- 4- Quelle est votre histoire et comment êtes-vous arrivé à choisir la/ les races et pour quoi ?

Intervention humaine – relation aux animaux

- 1- Quelles sont vos interventions/ interactions au minimum sur les troupeaux ? pouvez-vous détailler sur une année ?
- 2- Vos animaux vous semblent-ils en recherche d'être en interaction avec vous ?
- 3- En quoi votre manière d'élever se distingue-t-elle des autres manières d'élever des animaux ?
- 4- Comment qualifiez-vous votre relation à vos animaux, si vous deviez la comparer à celles d'éleveurs plus conventionnels ?
- 5- ...

Acceptabilité

- 1- Donniez-vous un nom différent que « élevage » à votre manière de faire et lequel ?
- 2- Comment votre élevage est-il perçu par les autres éleveurs du coin ?
- 3- Et par le public ?
- 4- Devez-vous « défendre » votre manière de faire ? si oui comment la faites-vous ?
- 5- ...

Le travail

- 1- Diriez-vous que vos animaux, dans vos conditions d'élevage, fournissent un travail ? Lequel ?
- 2- Quel serait l'idéal de vie selon vous pour vos animaux d'élevage ?
- 3- Et pour vous en tant qu'éleveur ?
- 4- Pourrait-on aller plus loin encore dans les degrés de liberté donnés aux animaux d'élevage ? par exemple
 - a. Et s'ils évoluaient sur de plus grandes surfaces ?
 - b. Et si on les laissait vivre plus longtemps ?
 - c. Si les interventions ou interactions humaines étaient réduites encore plus ?
- 5- Qu'est ce qui les distinguerait encore d'animaux sauvage ?
- 6- Quels types de relations éleveur-animaux imagineriez-vous dans ce cas ?
- 7- Quelle dénomination pour ce type d'élevage vous paraîtrait appropriée dans ce cas ?
- 8- ...

Elevage et biodiversité

- 1- Quels effets sur la biodiversité avez-vous pu observer du fait de l'action de vos animaux sur la végétation ?
- 2- Est-ce que vous qualifiez votre élevage de « régénératif » ?
- 3- ...

Fin

Terminer la fiche signalétique avec les données chiffrées de la viabilité de l'entreprise et remercier.